



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grande distribution

Question écrite n° 23061

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur la question des rapports commerciaux entre la grande distribution et ses fournisseurs. Il aimerait être informé de l'avis du Gouvernement relativement aux problèmes qui affectent très souvent ceux-ci.

Texte de la réponse

Après une large consultation des professionnels et de la commission d'examen des pratiques commerciales, une circulaire du 16 mai 2003 publiée au Journal officiel du 25 mai 2003, relative à la négociation commerciale entre fournisseurs et distributeurs a été élaborée pour remédier aux difficultés qui existent dans la relation commerciale. Elle doit permettre de mettre fin à certains abus, à clarifier les relations entre les opérateurs économiques et à préciser les marges de négociation dont ils disposent tout en leur rappelant les obligations qui pèsent sur eux et les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils venaient à s'affranchir de ces obligations. Par ailleurs, le Gouvernement demeure particulièrement attaché au rééquilibrage des rapports commerciaux et veillera à ce que les orientations données dans la circulaire influent sur l'évolution des relations commerciales entre la grande distribution et ses fournisseurs. Il est déterminé à engager des procédures judiciaires chaque fois que des abus seront constatés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23061

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5956

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6731